

AUTORISATION PARENTALE



Dispositif « ARGENT DE POCHE »
Édition 2026 – Vacances de La Toussaint
Inscription – À déposer complété avant le 14 octobre en Mairie

Du 19 Octobre au 23 Octobre 2026

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille/mon fils* s'engage :

☞ La commune nouvelle de Carentoir ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.

☞ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

☞ La commune nouvelle de Carentoir s'engage à souscrire à un contrat d'assurance « Responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

Prénom

NOM :

Domicilié(e) :

À participer à l'opération « Argent de poche »

Dans le cadre des chantiers « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

- ☐ Autorise les prises de vues de mon enfant
☐ Refuse les prises de vues de mon enfant

Fait à Carentoir, le ____/____/____

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé » :

*barrer la mention inutile

Mairie de Carentoir
1, boulevard J. Gicquel
56910 CARENTOIR

TÉL. 02 99 08 84 07

COURRIEL mairie@carentoir.bzh

WWW.CARENTOIR.COM



Nom :

Prénom :

Sexe (cochez la case correspondante) : ☐ M ☐ F

Date de naissance :/...../..... Âge :

Adresse :

Téléphone (Jeune) : ____/____/____/____

et /ou (parents) ____/____/____/____

Adresse électronique :

Situation :

- ☐ Lycéen(ne) : Précisez l'établissement et la classe :
☐ Étudiant(e) : Précisez l'établissement et la classe :
☐ Demandeur d'emploi

Disponibilités : Lundi 19.10 ☐ Mardi 20.10 ☐ Mercredi 21.10 ☐
(Cocher les jours) Jeudi 22.10 ☐ Vendredi 23.10 ☐

Noter les jours d'absences ci-dessous (dates)

Absences :

Moyen de locomotion :

Pièces à joindre :

- ☐ Pièce d'identité ☐ Autorisation parentale complétée et signée
☐ Attestation d'assuré(e) social ☐ Contrat de participation complété et signé
☐ Attestation d'assurance responsabilité civile
☐ Justificatif de domicile

Tout dossier incomplet sera refusé

Dossier à retourner en Mairie complété et signé avant le 14 Octobre 2026

CONTRAT DE PARTICIPATION

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter les lieux du chantier avant l'horaire prévu.

Concernant la périodicité de l'activité :

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h00 dont 10 minutes de pause.
- Chaque année je peux participer au maximum à 30 demi-journées d'activités.
- La périodicité de l'activité est déterminée par la Commune Nouvelle de Carentoir.

Concernant la réalisation des chantiers :

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- Étant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables devront être éteints.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli(e) avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.

- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.
- Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Sanctions appliquées : entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche ».
- Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation du chantier :

- Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier de 3h00 (dont 10 mn de pause) : soit 5 euros de l'heure.
- Ce montant de rémunération n'est pas fixé par la Commune de Carentoir mais par les règles nationales du dispositif, pour lequel la Mairie de Carentoir reçoit le soutien de la Caisse d'allocations familiales.
- J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Carentoir,

Le :

Signature du participant

Précédée de la mention « **lu et approuvé** » :



Dispositif mis en place par la
Mairie de Carentoir, avec le
soutien de la CAF